

TRAVAUX SUR RESEAU EAUX PLUVIALES – RESIDENCE « JARDIN DES POETES » - DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDERANT que, depuis 2012, le Conseil régional propose un plan opérationnel d'investissements afin d'accompagner les communes dans leurs politiques de gestion de l'eau,

CONSIDERANT les champs d'action concernés, à savoir l'assainissement, les eaux pluviales, la protection de la ressource en eau, la gestion et la restauration des milieux aquatiques...,

CONSIDERANT que les enjeux liés aux inondations sont intégrés dans l'appel lancé par le Conseil régional pour l'année 2014,

CONSIDERANT que la résidence « Jardin des Poètes », rue du Général de Gaulle, subit de manière récurrente des inondations liées aux débordements du réseau d'eaux pluviales communal traversant le parking de la propriété et débouchant sur la rue du Général de Gaulle (les 10 appartements situés au rez-de-chaussée de la résidence sont concernés),

CONSIDERANT que la Ville a conclu un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le bureau d'études A & T Ouest pour qualifier hydrauliquement le risque et étudier les différentes solutions d'aménagement possibles afin de pallier ces brusques montées d'eau,

CONSIDERANT les conclusions de cette étude conduisant la Ville à opter pour le doublement de la conduite existante par un ouvrage de capacité hydraulique au moins égale à 3,7 m³/s sur une distance de 126 ml (cf. plan de principe de l'ouvrage projeté en phase 1),

CONSIDERANT que ce programme constitue la première phase des travaux de recalibrage du réseau d'eaux pluviales de ce bassin versant, la seconde phase devant permettre la poursuite du renforcement du réseau de la fin de la rue du Général de Gaulle jusqu'à l'aqueduc existant au niveau du rond-point de Bad Sooden Allendorf, lequel se déverse ensuite dans la rivière du Laptic, exutoire du bassin versant,

CONSIDERANT le montant total de cette première et seconde tranche de travaux estimé à 241 900 € H.T.,

CONSIDERANT que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par la Région au taux maximal de 40 %,

CONSIDERANT l'avis favorable, à la majorité, de la commission « Finances – Travaux – Agriculture » en date du 12 juin 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 28 voix pour et 1 non-participation au vote,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes subventions susceptibles d'être obtenues pour ces travaux.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 24 juin 2014

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le...

Et de la publication, le...

Fait à Landivisiau, le...

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

